

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

**Portant Reclassement dans l'Ordre  
du Mérite du Bénin de Monsieur  
MONSIA Daouda Adjudant-Chef  
des FAB, précédemment membre  
de l'Ordre du Mérite de la Répu-  
blique Populaire du Bénin**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1<sup>er</sup> Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 76-101 du 15 Avril 1976 portant nomination de Monsieur MONSIA Daouda dans l'Ordre du Mérite de la République Populaire du Bénin ;

VU la Lettre de demande de reclassement dans l'Ordre du Mérite de la République du Bénin formulée par Monsieur MONSIA Daouda du 22 Octobre 2000 ;

**DECRETE :**

**Article 1er :** En application des dispositions de l'article 64, alinéa 2 de la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin, Monsieur MONSIA Daouda, Adjudant-Chef des FAB, précédemment Chevalier de l'Ordre du Mérite de la République Populaire du Bénin est reclassé dans l'Ordre du Mérite de la République du Bénin à concordance de grade.

**Article 2 :** le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2000

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat,  
 Chef du Gouvernement,  
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

  
**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
 National du Bénin par intérim,



**Grégoire-Gilbert GBENOU**

**Ampliations :** PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 18 –  
 GCONB 15 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-  
 CSM-DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 –  
 INTERESSE 1.